

Cap à l'amont



N°58 Mardi 23 Novembre 2010

Email : ms.esmeralda@proximus.be

EUBO Information spéciale

Le 12 Novembre, la nouvelle coopérative Rent a Ship adhérente à Eubo a lancé une convocation dans l'urgence et organisé une réunion des membres de la Coopérative à Dordrecht. Cette réunion de crise a duré jusque 1h du matin et s'est soldée par des décisions préoccupantes.

Je demande à tous les bateliers de me pardonner le retard pris pour les informer, mais la confusion de la situation ne m'a pas permis de rassembler des éléments solides pour diffuser une information qui aurait été truffée d'inexactitude.

Aujourd'hui, les éléments en ma possession me semblent devoir être portés à la connaissance de tous les francophones qui souhaitent ou bien participer à la démarche EUBO ou veulent se tenir au courant.

Difficultés de financement :

Visiblement, le secteur bancaire néerlandais n'a pas répondu aux attentes de EUBO qui s'est retrouvé dès le 2 Novembre, date de démarrage de la coopérative devant l'impossibilité de garantir les indemnités journalières prévues dans le plan initial...il fallait donc réagir très vite.

Difficultés avec les affrètements :

Bien évidemment, il fallait s'y attendre, les donneurs d'ordre (courtiers, clients et gros négociants) ne voient pas d'un bon œil une démarche collective d'une profession qu'ils ont amenée au bord de la faillite généralisée.

Difficultés avec les bateliers :

Des bateliers se sont retrouvés en attente d'affrètement sans possibilité d'avoir une rémunération et, aidés par les courtiers alentour qui n'attendaient que cela, ils se sont affrétés en direct en oubliant les engagements pris avec la coopérative.

En bref, les dirigeants de la Coopérative ont considéré (malgré les regrets) qu'il n'était pas possible de maintenir pour le moment le plan initial qui était de ne travailler qu'en location. Ils ont considéré qu'il était essentiel de maintenir la capacité de se positionner collectivement sur le marché, au lieu de continuer à agir individuellement, sachant que nous sommes fragilisés au maximum face au chantage permanent des courtiers qui cherchent à nous rémunérer au plus bas possible ou à nous exclure d'affrètement si nous demandons une juste rémunération.

Aujourd'hui les règles adoptées, dans cette période de transition sont les suivantes :

- Les MEMBRES de la Coopérative informent le bureau de leur position quand ils sont disponibles. Ils sont alors inscrits sur un tour de rôle et sont prioritaires pour bénéficier des voyages dont dispose la Coopérative Rent a Ship, en tenant compte de l'endroit où ils se trouvent.
- L'affrètement est alors réalisé en contrat de location ou au prix à la tonne.
- Si aucune proposition ne satisfait le batelier, Il peut accepter du travail via ses relations habituelles : il le signale alors à la Coopérative qui saura ainsi la destination et la prochaine date de disponibilité.

Je propose à tous les bateliers francophones (belges et Français) qui souhaitent recevoir des informations complètes sur ce qui se met en place, de me renvoyer tout de suite par Mail les éléments ci-dessous en complétant les données : cela nous permettra de vous envoyer les données les plus complètes par Mail et notamment les éléments chiffrés dont vous aurez besoin.

Monsieur ou Madame (nom et prénom)

Bateau : N°Matricule

Adresse (N°, rue, ville et CP)

Téléphone : adresse E Mail :

souhaite recevoir le maximum d'éléments sur les évolutions de la mise en place de EUBO.